DLP-6-7-78010902

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 23 - 5 juillet 78

/ VIGNE /

MILDIOU-

Les traitements conseillés ces dernières semaines ont dû assurer d'une manière générale une protection satisfaisante. Cependant une vigilance accrue est requise dans quelques situations.

Les taches fructifères apparues fin juin, les pluies locales du 30 juin et du 1er juillet, et celles du 4 juillet, la forte humectation du feuillage qui a suivi, rendent nécessaire l'application d'un nouveau traitement généralisé. De nouvelles taches fructifères doivent apparaître du 7 au 11 juillet.

Il est particulièrement recommandé dans le Bitterois, l'ouest du département de l'Aude, la région de Douzens, la vallée de l'Hérault, sur le littoral et autres situations locales où le mildiou a été mal maîtrisé.

Au cas où un traitement a été effectué avant la pluie du 4, il convient de le renouveler d'urgence.

Un nouveau produit à base de métaxanine et d'oxychlorure de cuivre a obtenu une autorisation de vente : il s'agit de Acylon bleu (dose d'emploi : 0,150 kg de produit commercial à l'hectolitre, soit 1,500 kg à l'hectare). Cette nouvelle association est douée d'une action systémique, comme phosetal matière active du Mikal. Cela veut dire qu'il est capable, s'il est correctement utilisé, de simplifier la lutte contre le mildiou. Au delà de la véraison, le Mikal doit laisser la place à d'autres produits plus traditionnels à base de cuivre.

Il nous semble utile de rappeler que les spécialités commerciales à base de curzate peuvent être utilement employées 3 à 4 jours après une pluie contaminatrice. C'est un avantage par rapport aux fongicides classiques qui doivent être en place avant la pluie.

BOTRYTIS-

Un traitement spécifique contre cette maladie doit être effectué avantla fermeture de la grappe.

OIDIUM-

La maladie doit être combattue à l'aide d'un nouveau soufrage, effectué trois semaines après la floraison. On mettra à profit les journées par temps calme, durant lesquelles la température est inférieure à 28° - 30° pour soufrer (par poudrage) sans risque de brûlures. Il convient en cette saison d'être prudent, mais le danger d'extension est important sur Carignan, à forte végétation.

P. 275

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

COCHYLIS - EUDEMIS -

Le 2ème vol s'est installé depuis quelques jours dans des situations extrêmement diverses de la Circonscription : St-Gilles (30), région de Montpellier (34), Narbonne (11), Caunes-Minervois (11) et région de Perpignan (66). De grandes différences d'activité de vol sont enregistrées dans des situations relativement proches. Les conditions actuelles, au 4 juillet, ont été défavorables aux pontes, d'une manière générale. Le repérage de l'activité du vol sera capital cette année, étant donné sa grande variabilité.

Après repérage des pontes, soit vers le 10 juillet, dans la région de Perpignan et certaines situations précoces, recourir à des insecticides doués d'une action rapide sur les toutes jeunes chenilles, afin de préserver les baies de morsures génératrices de porte d'entrée à la pourriture des raisins (méthode préventive).

Parmi ces substances, il est permis de signaler toutes les spécialités à base de parathion, de malathion, de mévinphos, de dichlorvos , dotées d'un pouvoir ovo-larvicide intéressant.

De travaux conduits au laboratoire par la Station d'Avertissements Agricoles d'Angers, il ressort une série d'appréciations directives, mais qu'il importe de vérifier au vignoble et sous le climat méditerranéen.

L'acéphate et l'azinphos combattent et détruisent les chenilles d'eudémis mais ne peuvent s'opposer à l'exécution de blessures légères.

Le méthomyl possède une bonne action ovicide mais celle-ci faiblit rapidement.

Le méthidathion, le tétrachlorvinphos, le fénitrothion, possèdent une bonne action ovicide, une efficacité larvicide qui se prolonge, mais se manifeste lentement.

Le carbaryl, la phosalone, le dialifor, le bromophos ont une action ovicide de courte durée et l urs effets sur chenilles sont longs à se manifester 10 jours après l'application.

Rappelons que le parathion, et les produits similaires (mévinphos, dichlorvos...) étaient jusqu'alors essentiellement utilisés curativement sur des larves plus âgées et que cet usage reste maintenu.

Enfin, la réussite de la lutte est basée sur le choix d'un excellent matériel de pulvérisation et surtout sur l'usage qui en est fait.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,
CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V.LAGAUDE

Tirage du 5 juillet 1978 - 1550 exemplaires
N° d'inscription PP 531 AD

AVERTISSEMENTS AGRICOLES - STATION LANGUEDOC - ROUSSILLON

N° 23
5 juillet 1978

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

ANTHRACNOSE du CERISIER : Le traitement est préconisé après récolte : le plus grand soin doit être apporté à la lutte contre cette maladie qui rencontre cette année des conditions extrêmement favorables à son installation. Les bouillies cupriques sont actuellement valables et intéressantes par leur longue rémanence et leur action secondaire sur les rouilles.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER : La protection de la récolte doit être assurée en fonction de la précocité plus ou moins grande des variétés et compte tenu d'un danger devenant permanent.

a) un traitement est recommandé actuellement pour les variétés à cueillir avant le 20 juillet. (voir la liste des matières actives sur le bulletin n° 20 du 15 juin).

b) pour les fruits à récolter après le 20 juillet mais avant le 8 août, prévoir un premier traitement dès réception du présent avis, un second, puis un troisième espacés chacun de 10 à 12 jours (12 jours étant un maximum).

Tenir le plus grand compte des délais d'emploi imposés à chaque spécialité avant la récolte. Se souvenir que certains insecticides, tels le mévinphos et le dichlorvos pouvant être utilisé relativement près de la cueillette sont précieux pour réaliser la dernière application.

OIDIUM DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU : Le ditalimphos a obtenu une autrisation de vente depuis le 1er janvier 1978.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

ZEUZERE : Deux méthodes peuvent être adoptées.

- la première basée sur l'utiliation de deux traitements réalisés à 15 jours d'intervalle à l'aide de : azinphos-éthyl (40 g m.a./hl); diethion (100 g M.a./hl); fenthion (75 g m.a./hl); méthidathion (30 g m.a./hl); ou de phosalone (60 g m.a./hl). Le premier traitement est à réaliser dès le retour du beau temps.

- la deuxième fait appel au mévinphos (50 g m.a./hl). L'intervention se situe vers le 25 juillet.

COSSUS : Dans les vergers où cette chenille de grande taille provoque des dommages au pied des arbres, un arrosage de la base des troncs, vers le 10 juillet, avec un oléoparathion (50 g m.a./hl) est efficace. Il sera renouvelé trois semaines plus tard.

CAPUA : Cette chenille appelée "Tordeuse de la pelure" peut endommager l'épiderme des pommes dans les vergers où les interventions dirigées contre le Carpocapse ont été réduites. En cas de besoin utilisr le méthomyl (Lannate) aux doses indiquées par les vendeurs.

P./27

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Les vols demeurent faibles. La protection doit cependant être assurée notamment dans les vergers de poiriers qui n'ont reçu encore aucune protection.

PSYLLES DU POIRIER : Il n'est plus conseillé d'intervenir. L'époque favorable est dépassée. Il convient de laisser les ennemis naturels de ces insectes remplir leur rôle régulateur.

CULTURES LEGUMIERES

MELONS : OIDIUM

Rappelons la liste des produits susceptibles d'être utilisés dans la lutte contre l'oïdium :

triforine (28,5 g m.a./hl) (Saprol, Fungine**x**)

ditalimphos (50 g m.a./hl) (Laptran, Prondel)
bupirimate (25 g m.a./hl) (Nimrod) (sauf en serres)
pyrazophos (15 g m.a./hl) (Afugan)
méthyl-thiophanate (35 g m.a./hl) (Pelt)
bénomyl (30 g m.a./hl) (Benlate)
chiméthionate (7,5 g m.a./hl) (Morestan)
dinocap (20 g m.a./hl (nombreuses spécialités)
imazalil (10 g m.a./hl) (Fungaflor)

Certains produits sont soumis à une restriction d'emploi :

imazalil : interdit 2 jours avant récolte

ditalimphos : interdit 7 jours avant récolte

pyrazophos : interdit 15 jours avant récolte

Respecter strictement les délais d'emploi avant récolte.
Eviter tout surdosage, augmentant la teneur en résidus.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,
CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V. LAGAUDE

Tirage du 5 juillet 1978 - 1550 exemplaires
N° d'inscription PP 531 AD